



## Conditions générales de vente

20 Octobre 2008

### 1: Conditions

Les relations commerciales entre Technique Lumière et l'acheteur sont régies exclusivement par les présentes conditions générales de vente. Ces conditions sont dans tous les cas prioritaires sur d'autres conditions.

### 2: Livraison

Les produits commandés seront livrés dans le délai indiqué sur la confirmation de commande. Dans tous les cas, nous ne pourrions être tenus pour responsables d'éventuels retards de livraison, voire de réception des colis. Si tel devait être le cas, l'acheteur n'est pas libéré des conditions de paiement

### 3: Données techniques

Toutes les informations techniques sont indiquées dans les manuels d'utilisation et sont considérées comme seules informations valables. La dernière version du manuel d'utilisation prévaut sur les précédentes.

### 4: Prix

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au moment du devis annexé. Ces prix peuvent être modifiés en tout temps, sans avis préalable, ceci en fonction d'éventuels nouveaux tarifs de fournisseurs. De telles modifications seraient donc à la charge ou à l'avantage du client.

Les frais de port et d'emballage sont facturés en plus.

### 5: Paiement

Voir conditions de paiement sur devis. Tous nos prix sont calculés NET. Nos factures doivent être acquittées sans aucune déduction et dans le délai mentionné sur la facture. En cas de non respect de ce délai de paiement, nous sommes en droit de prélever un intérêt moratoire de 7% ainsi que les frais d'administration. Nous nous réservons le droit d'exécuter les commandes de nouveaux clients ou de clients actuels, contre remboursement ou contre paiement anticipé.

### 6: Réclamations

Si la livraison ne correspond pas à la commande, l'acheteur peut former une réclamation écrite qui fait état de cette situation. Une telle réclamation doit nous être notifiée dans un délai de 5 jours à compter de la date de livraison, faute de quoi la livraison est réputée acceptée.

En cas de réception de marchandise reçue par erreur :

- Tout le matériel retourné doit être à l'état neuf et dans l'emballage d'origine.
- Tous les articles doivent être complets et capables de fonctionner.
- Tous les articles intégrés dans un boîtier ne doivent en aucun cas avoir été ouverts.

### 7: Garantie

Sauf convention écrite divergente, les produits bénéficient d'une garantie d'un an à compter de la date d'émission de la facture.

En cas d'exécution de garantie, le matériel défectueux doit nous parvenir avec la copie de la facture. La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention effectuée par l'acheteur, s'il provient de l'usure normale, d'une négligence, d'une humidité excessive ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur, ou si le dysfonctionnement résulte d'une situation relevant de la force majeure, ou encore si le boîtier a été ouvert.

En tout état de cause, notre garantie est limitée au remplacement du matériel défectueux, à l'exclusion notamment de toute indemnisation.

### 8: Responsabilité

L'acheteur est responsable du choix et de l'utilisation des produits ainsi que de la combinaison avec d'autres produits. Il est également responsable de la mise en place de toutes les mesures de sécurité utiles. En outre, il doit apporter tout le soin nécessaire et suivre toutes les instructions émises par Technique Lumière et autres fournisseurs concernés.

Nous ne répondons en aucun cas des dommages liés à l'installation ou à l'utilisation des produits achetés.

### 9: Droit applicable et for juridique

Les relations entre Technique Lumière et l'acheteur sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire est à Yverdon-Les-Bains.